



FR

CONSEIL DE DIRECTION
95^{ème} session
Rome, 18-20 mai 2016

UNIDROIT 2016
C.D. (95) 4
Original: anglais
avril 2016

**Point n°5 de l'ordre du jour: Garanties internationales portant sur des matériels
d'équipement mobiles**

**a) Etat de mise en œuvre du Protocole ferroviaire de Luxembourg et du
Protocole spatial**

(préparé par le Secrétariat)

<i>Sommaire</i>	<i>Mise en œuvre et état des ratifications/adhésions des Protocoles ferroviaire et spatial à la Convention du Cap</i>
<i>Action demandée</i>	<i>Le Conseil de Direction est invité à prendre note des progrès réalisés</i>
<i>Mandat</i>	<i>Programme de travail 2014-2016</i>
<i>Degré de priorité</i>	<i>Elevé</i>
<i>Documents connexes</i>	<i>UNIDROIT 2015– C.D. (94) 2, UNIDROIT 2015– C.D. (94) 5(a) and UNIDROIT 2016– C.D. (95) 2</i>

1. Le *Protocole de Luxembourg portant sur les questions spécifiques au matériel roulant ferroviaire à la Convention portant sur les garanties internationales relatives aux matériels d'équipement mobiles* (le Protocole ferroviaire) a été ouvert à la signature à Luxembourg le 23 février 2007 et le *Protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux à la Convention portant sur les garanties internationales relatives aux matériels d'équipement mobiles* (le Protocole spatial) a été ouvert à la signature à Berlin le 9 mars 2012. Ces deux instruments ne sont pas encore entrés en vigueur.

2. UNIDROIT est désigné Dépositaire pour chacun de ces instruments. La mise en œuvre des deux Protocoles revêt, dans le Programme de travail 2014-2016 de l'Institut, la priorité la plus élevée (cf. UNIDROIT 2013 – A.G. (72) 9, para. 28 et Annexe III). Le présent document fournit l'état actualisé de la mise en œuvre des fonctions de Dépositaire en vertu des traités et des détails sur les activités d'UNIDROIT relatives à leur promotion et mise en œuvre.

ETAT DE MISE EN OEUVRE

3. UNIDROIT a été désigné Dépositaire du **Protocole ferroviaire** en vertu de l'article XXXIV(1). Le Protocole ferroviaire entrera en vigueur selon la procédure prévue à l'article XXIII.

4. Au 15 avril 2016, il compte six Etats signataires (Allemagne, Gabon, Italie, Luxembourg, Royaume-Uni et Suisse), et une Organisation régionale d'intégration économique signataire (Commission européenne). Le 31 janvier 2012, le Luxembourg a déposé son instrument de ratification. Le 18 décembre 2014, l'instrument d'approbation de l'Union européenne au Protocole ferroviaire a été déposé auprès d'UNIDROIT. Le 26 février 2016, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a signé le Protocole ferroviaire (voir Annexe I).

5. UNIDROIT a été désigné Dépositaire du **Protocole spatial** en vertu de l'article XLVIII(1). Le Protocole spatial entrera en vigueur selon la procédure prévue à l'article XXXVIII. Au 15 avril 2016, il compte quatre Etats signataires (Allemagne, Arabie Saoudite, Burkina Faso et Zimbabwe (voir Annexe II)).

ACTIVITES

INFORMATIONS GÉNÉRALES

6. Les obligations d'UNIDROIT en qualité de **Dépositaire** en vertu du Protocole de Luxembourg et du Protocole spatial sont précisées dans chaque instrument et comprennent la gestion d'un système pour la réception et la notification de tous les instruments de ratification / adhésion, les déclarations et de tout autre document déposé auprès du Dépositaire.

COMMISSION PREPARATOIRE (PROTOCOLE FERROVIAIRE)

7. Une **Commission préparatoire** a été établie le 23 février 2007 par la Résolution No. 1 de la Conférence diplomatique de Luxembourg en vue d'établir un Registre international en vertu du Protocole ferroviaire. Après sa dernière session plénière en 2011, la Commission préparatoire a nommé une équipe, co-présidée par les Etats-Unis d'Amérique et la Finlande, pour mener les négociations avec la société SITA SA en vue de la conclusion du contrat avec le Conservateur. Plusieurs travaux importants de la Commission préparatoire ont eu lieu en 2014:

a) les négociations entre un groupe nommé par la Commission préparatoire (présidée par les Etats-Unis et la Finlande) et SITA SA pour la conclusion du contrat avec l'éventuel Conservateur se sont conclues favorablement le 31 juillet 2014;

b) la sixième session de la Commission préparatoire, organisée conjointement par UNIDROIT et l'Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires (OTIF) par une procédure électronique, a approuvé le contrat de Registre, le *Master Services Agreement* ainsi que leurs annexes et Regulis SA, un société du groupe SITA, comme Conservateur;

c) Regulis SA représenté par son directeur exécutif, Madame Elizabeth Hirst, et le Secrétaire Général d'UNIDROIT, au nom de la Commission préparatoire, ont signé à Rome le 12 novembre 2014 le contrat pour l'établissement et le fonctionnement du Registre ferroviaire international;

d) la septième session de la Commission préparatoire ferroviaire qui s'est tenue à Rome au siège d'UNIDROIT le 11 décembre 2014 a approuvé le projet de Règlement du Registre international pour le matériel roulant ferroviaire. Pour davantage d'informations, voir le Rapport annuel, C.D. (94) 2, p.13.

8. La septième session a été suivie immédiatement par une réunion informelle du **Groupe de travail sur la ratification**. Le Groupe de travail sur la ratification (composé à l'origine des deux Présidents de la Commission préparatoire, de représentants du Groupe de travail ferroviaire, de Regulis SA en qualité de Conservateur désigné et de SITA, ainsi que de l'OTIF et d'UNIDROIT – ce dernier représenté par son Secrétaire Général adjoint, Anna Veneziano) s'est à nouveau réuni à Bruxelles le 25 mars 2015, après deux réunions préliminaires (une téléconférence le 10 février 2015 et une réunion à Berne le 27 février 2015 à laquelle UNIDROIT a participé en téléconférence). Le Luxembourg a également participé à la réunion et a accepté de devenir membre du Groupe de travail. Un certain nombre de questions comme la stratégie de ratification, ses fondements économiques et l'engagement de parties prenantes importantes ont été abordées. On a également convenu d'un calendrier intense des travaux futurs et en particulier pour 2015. Pour plus d'informations, voir le Rapport annuel 2015, C.D. (95) 2, pp. 11 et 12.

9. Depuis la 94^{ème} session du Conseil de Direction en 2015, le Groupe de travail sur la ratification a poursuivi son activité dans le but de coordonner la stratégie visant à une entrée en vigueur rapide du Protocole ferroviaire et s'est réuni plusieurs fois par téléconférences¹. Parmi les activités de promotion, l'Ambassadeur du Luxembourg à Paris a organisé une réception promotionnelle privée à laquelle Marina Schneider, fonctionnaire principale d'UNIDROIT, a assisté au nom d'UNIDROIT. La co-Présidente de la Commission préparatoire, Mervi Kaikkonen, et le Président du Groupe de travail ferroviaire, Howard Rosen, ont présenté les avantages de la mise en œuvre du Protocole ferroviaire. Le Groupe de travail ferroviaire a, de son côté, organisé un certain nombre de manifestations destinées aux représentants de l'industrie dans divers pays. Pour une liste de celles auxquelles UNIDROIT était représenté, voir ci-dessous aux paragraphes 14 et suivants.

10. Avec sa participation aux travaux de la Commission préparatoire et du Groupe de travail sur la ratification, le Secrétariat d'UNIDROIT continuera à exercer toutes les activités de promotion du Protocole ferroviaire pour assurer que la priorité la plus élevée qui a été accordée au Programme de travail à son entrée en vigueur dans les meilleurs délais soit mise en œuvre.

COMMISSION PREPARATOIRE (PROTOCOLE SPATIAL)

11. Conformément à la Résolution 1 de la Conférence diplomatique pour l'adoption du Protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles adopté le 9 mars 2012, une **Commission préparatoire** a été établie investie de tous les pouvoirs nécessaires pour faire fonction d'Autorité provisoire de surveillance pour l'établissement du Registre international pour les biens spatiaux. Les Etats suivants ont accepté de siéger en tant que membres de la Commission préparatoire: l'Afrique du sud, l'Allemagne, l'Arabie Saoudite, le Brésil, les Etats-Unis d'Amérique, la Fédération de Russie, la France, l'Inde, l'Italie, la République populaire de Chine et la République tchèque. L'Union internationale des télécommunications (UIT) et des représentants des milieux financiers et commerciaux ont été invités en qualité d'observateurs.

12. Trois sessions de la Commission préparatoire ont eu lieu entre 2013 et 2014 au siège d'UNIDROIT à Rome, sous la présidence de l'ancien président de la Commission plénière à la Conférence de Berlin, M. Sergio Marchisio, et avec la participation de Sir Roy Goode en qualité de consultant: les 6 et 7 mai 2013, les 27 et 28 février 2014 et les 11 et 12 septembre 2014. Pour plus d'informations, voir le Rapport annuel, C.D. (94) 2, p. 12-13. A l'issue de la troisième session, un processus de consultation sur un projet de règlement du Registre, et notamment la question restée ouverte des critères d'identification des (composantes des) biens spatiaux, a été considéré comme nécessaire. Cette consultation a été menée sur la base d'un questionnaire préparé par Sir Roy Goode après des consultations avec les membres et les observateurs de la Commission

¹ Notamment les 24 juin, 24 juillet, 14 septembre, 27 octobre et 20 novembre 2015, et les 8 janvier, 18 février et 18 mars 2016.

préparatoire, et envoyé aux parties prenantes du milieu de l'industrie (fabricants, opérateurs, institutions financières, organisations et associations internationales). Pour plus de détails concernant le processus et la participation à la consultation, voir le document UNIDROIT 2015 – C.D.(94) 5 a), p. 3.

13. Les commentaires reçus au cours de ladite consultation ont constitué la base d'un projet révisé du Règlement du Registre qui a été distribué aux membres de la Commission préparatoire au printemps 2015 pour un examen plus approfondi.

14. A sa quatrième session, tenue à Rome les 10 et 11 décembre 2015, la Commission a été en mesure de finaliser la base du Règlement du Registre et de faire progresser ses travaux en vue de la rédaction d'une demande de propositions à soumettre aux candidats potentiels au rôle du Conservateur. La question de la mise en place d'une Autorité de surveillance définitive a également été discutée avec l'Union internationale des télécommunications (UIT). Après la quatrième session, les membres de la Commission préparatoire assistés par Sir Roy Goode et le Secrétariat ont continué à travailler sur l'élaboration des règles de procédure de la Commission d'experts de la future Autorité de surveillance (CESAIR). Les règles de procédure pour le CESAIR ont été approuvées par les membres de la Commission le 22 février 2016. L'étape suivante dans les activités de la Commission pour 2016 est la discussion et la finalisation de la documentation concernant la sélection du futur Conservateur.

REUNIONS INSTITUTIONNELLES, CONFERENCES ET AUTRES ACTIVITES RELATIVES AUX PROTOCOLES FERROVIAIRE ET SPATIAL TENUES OU PREVUES EN 2015 ET 2016

15. Plusieurs manifestations de promotion visant (également) les Protocoles ferroviaire et spatial auxquelles UNIDROIT a été représenté se sont tenues en 2015. Pour des détails sur celles organisées avant la 94^{ème} session du Conseil de Direction en 2015, voir le Rapport annuel – C.D.(94) 2, p. 19.

16. Le 28 mai 2015, le Ministère italien des Affaires étrangères et de la Coopération internationale a organisé un séminaire sur les perspectives de ratification par l'Italie de la Convention du Cap et de ses Protocoles, avec la participation de représentants gouvernementaux invités, de parties prenantes du milieu de l'industrie et d'autres institutions et autorités intéressées. Le séminaire a été ouvert par le Ministre Antonio Bernardini, Secrétaire général adjoint, et le Ministre Andrea Tiriticco, chef du département juridique, du Ministère italien des Affaires étrangères et de la Coopération internationale. Le Secrétaire Général d'UNIDROIT, José Angelo Estrella Faria et le Secrétaire Général adjoint, Anna Veneziano, ont présenté, respectivement, la Convention du Cap et le Protocole aéronautique. Plus particulièrement concernant les Protocoles ferroviaire et spatial, Sergio Marchisio (Professeur de droit international, ancien Président de la Commission plénière à la Conférence diplomatique convoquée pour l'adoption du Protocole spatial à Berlin en 2012 et actuel Président de la Commission préparatoire pour le Protocole spatial) a présenté le Protocole spatial, et Giulia Mauri, avocate chez Verhaegen Walravens à Bruxelles, a présenté le Protocole ferroviaire en tant que représentante du Groupe de travail ferroviaire.

17. Le 15 octobre 2015, le Président d'UNIDROIT Alberto Mazzoni, le Secrétaire Général d'UNIDROIT José Angelo Estrella-Faria, et le Secrétaire Général adjoint Anna Veneziano ont prononcé des discours concernant la Convention du Cap et ses Protocoles aéronautique et ferroviaire lors d'un événement co-organisé avec le cabinet d'avocats italien Rucellai & Raffaelli. La manifestation, qui a eu lieu dans les bureaux du cabinet à Milan, a été conçue pour informer les avocats, les financeurs et les membres de l'industrie sur la Convention et les avantages potentiels d'une ratification par l'Italie.

18. Le 26 février 2016, le Groupe de travail ferroviaire a organisé un petit-déjeuner de travail pour les parties prenantes de l'industrie sur le Protocole ferroviaire de Luxembourg à la Chambre des Lords à Londres, organisé par Lord Berkeley, le Président du *Rail Freight Group* et l'un des directeurs de l'Association européenne du fret ferroviaire. Parmi d'autres, le Secrétaire Général adjoint d'UNIDROIT Anna Veneziano, le Secrétaire Général de l'OTIF François Davenne et le Président du Groupe de travail ferroviaire Howard Rosen ont prononcé des discours courts. L'événement a réuni plus d'une centaine de participants invités provenant de diverses branches de l'industrie et d'organismes institutionnels.

19. Le 1er mars 2016, un séminaire à l'attention de l'industrie, organisé par le Groupe de travail ferroviaire, a eu lieu à Londres. Le séminaire a été ouvert par S.E. Patrick Engelberg, Ambassadeur du Luxembourg. Parmi les orateurs figuraient Sir Roy Goode, le Secrétaire général adjoint d'UNIDROIT Anna Veneziano, le Président du Groupe de travail ferroviaire Howard Rosen, le Secrétaire du Groupe de travail ferroviaire Martin Fleetwood, le Chef du Département *Rail Technical International and Safety* au Ministère des transports britannique Andrea Pearson, le Conservateur désigné Elizabeth Hirst ainsi que d'autres experts de sociétés de financement et de cabinets d'avocats.

20. Le 7 avril 2016, le Groupe de travail ferroviaire a organisé un séminaire d'une demi-journée auprès de l'Union Internationale des Chemins de Fer (UIC). Parmi les orateurs figuraient le Secrétaire Général d'UNIDROIT José Angelo Estrella Faria, le Secrétaire Général de l'OTIF François Davenne, les coprésidents de la Commission préparatoire Mervi Kaikkonen et Peter Bloch, le Conservateur désigné Elisabeth Hirst, des représentants du Groupe de travail ferroviaire, ainsi que d'autres universitaires, conseillers et praticiens.

21. Le Secrétariat d'UNIDROIT continuera à promouvoir les Protocoles ferroviaire et spatial au cours de l'année 2016 grâce à la participation et l'organisation des événements promotionnels.

PROJET ACADEMIQUE RELATIF A LA CONVENTION DU CAP

22. Le Projet académique relatif à la Convention du Cap est une entreprise conjointe entre la Faculté de droit de l'Université d'Oxford et la Faculté de droit de l'Université de Washington, et est placé sous les auspices d'UNIDROIT pour la base de données et la revue *Cape Town Convention Journal*. La quatrième conférence annuelle s'est tenue à Oxford les 8 et 9 septembre 2015. Pour plus de détails concernant le programme de la conférence, voir le Rapport annuel 2015, C.D.(95) 2, p. 19.

23. La 5^{ème} conférence annuelle aura lieu à Oxford les 13 et 14 septembre 2016 et des experts des Protocoles ferroviaire et spatial, entre autres, y seront attendus.

ACTION DEMANDEE

24. *Le Secrétariat d'UNIDROIT invite le Conseil de Direction à prendre note des progrès réalisés dans la mise en œuvre des Protocoles ferroviaire et spatial.*

ANNEXE I

**LUXEMBOURG PROTOCOL TO THE CONVENTION ON INTERNATIONAL INTERESTS IN MOBILE
EQUIPMENT ON MATTERS SPECIFIC TO RAILWAY ROLLING STOCK**

**PROTOCOLE DE LUXEMBOURG PORTANT SUR LES QUESTIONS SPÉCIFIQUES AU MATÉRIEL ROULANT
FERROVIAIRE À LA CONVENTION RELATIVE AUX GARANTIES INTERNATIONALES
PORTANT SUR DES MATÉRIELS D'ÉQUIPEMENT MOBILES**

as of 15 April 2016 / *au 15 avril 2016*

Adoption: Place / *Lieu*: Luxembourg
Date: 23-02-2007

Entry into force: No / *Non*
Entrée en vigueur: Conditions: 4 ratifications (Art. XXIII(1))

**Contracting States /
Etats contractants** /

Depositary / Dépositaire: UNIDROIT

STATE / <i>ETAT</i>	SIGNATURE	RATIFICATION / ACCESS. / <i>ADHES.</i>	ENTRY INTO FORCE / <i>ENTREE EN VIGUEUR</i>	DECL. or RESERV. / <i>DECL. ou RESERVES</i>
Gabon	23-02-07	-	-	-
Germany / <i>Allemagne</i>	21-11-12	-	-	-
Italy / <i>Italie</i>	23-02-07	-	-	-
Luxembourg	23-02-07	31-01-12	-	-
Switzerland / <i>Suisse</i>	23-02-07	-	-	-
United Kingdom / <i>Royaume-Uni</i>	26-02-16	-	-	-
European Union / ¹ <i>Union européenne</i>	10-12-09	18-12-14	-	D

¹ Regional Economic Integration Organisation / *Organisation régionale d'intégration économique*: Protocol(e) Article XXII

ANNEXE II

**PROTOCOL TO THE CONVENTION ON INTERNATIONAL INTERESTS IN MOBILE EQUIPMENT ON
MATTERS SPECIFIC TO SPACE ASSETS**

**PROTOCOLE PORTANT SUR LES QUESTIONS SPÉCIFIQUES AUX BIENS SPATIAUX À LA
CONVENTION RELATIVE AUX GARANTIES INTERNATIONALES
PORTANT SUR DES MATÉRIELS D'ÉQUIPEMENT MOBILES**

as of 15 April 2016 / *au 15 avril 2016*

Adoption: Place: Berlin / *Lieu: Berlin*
Date: 09.03.2012

Entry into force / *Entrée en vigueur*: Not in force / *Pas encore en vigueur* (ex Article XXXVIII)

Depositary / *Dépositaire*: UNIDROIT

STATE / <i>ETAT</i>	SIGNATURE	RATIFICATION (RT)	DECLARATIONS	ENTRY INTO FORCE / <i>ENTREE EN VIGUEUR</i>
		ACCEPTANCE / <i>ACCEPTATION</i> (AC) APPROVAL / <i>APPROBATION</i> (AP) ACCESSION / <i>ADHESION</i> (AS)		
Burkina Faso	09.03.2012			
Germany / <i>Allemagne</i> (with declaration at signature / <i>avec déclaration à la signature</i>)	21.11.2012			
Saudi Arabia / <i>Arabie saoudite</i>	09.03.2012			
Zimbabwe	09.03.2012			